

DISPOSITIF AUTO-ECOLE SOLIDAIRE Loudéac

Bilan d'activité 2022
Mars 2023

Avec le soutien financier du **Conseil départemental des Côtes-d'Armor**, de la **Mission locale Centre Bretagne**, du **Fonds Social Européen** et de la **Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**



**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**
#FranceSolidaire



SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'ACTION	1
II. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION.....	8
II.1 LES ENTREES SUR LE DISPOSITIF	8
II.2 LES SORTIES DU DISPOSITIF	11
II.3 LE CODE DE LA ROUTE.....	12
II.4 LE PERMIS DE CONDUIRE.....	12
II.5 LE SUIVI POST FORMATION.....	Erreur ! Signet non défini.
III. EVENEMENTS MARQUANTS	Erreur ! Signet non défini.
IV. PERSPECTIVES	13



I. PRESENTATION DE L'ACTION

I.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les besoins de mobilité ne cessent de croître notamment pour accéder à l'emploi. Ces emplois se concentrent de plus en plus dans les pôles obligeant les salariés ou les demandeurs d'emploi à effectuer des déplacements conséquents. **Cette tendance qui s'amplifie d'année en année pénalise d'autant plus les personnes qui ne possèdent pas le permis, et qui ne peuvent accéder à la formation délivrée par une auto-école marchande**, faute de moyens financiers et/ou faute de capacité d'apprentissage suffisants (les auto-écoles marchandes ayant fortement recours à l'auto-formation).

L'accès à l'emploi est dès lors conditionné, entre autres, par l'obtention du permis et d'un moyen de locomotion. En conséquence, **la voiture représente un véritable facteur de discrimination** puisque la mobilité des ménages dépend quasi exclusivement de ce moyen de locomotion.

Des efforts ont été entrepris pour améliorer cette situation, mais l'offre de transport alternative à la voiture individuelle reste très limitée et pas toujours adaptée aux trajets réguliers domicile-travail.

En réponse à ces problématiques, l'association ADALEA en lien avec les acteurs et élus locaux du territoire du Centre Bretagne a créé en 2010 une auto-école solidaire à Loudéac.



Ce dispositif s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans suivis par la Mission Locale et aux publics de plus de 26 ans en situation de précarité orientés par les travailleurs sociaux du Conseil départemental des Côtes d'Armor. Ces personnes sont confrontées à des difficultés d'apprentissage qui ne leur permettent pas d'intégrer une auto-école classique et pour qui une pédagogie adaptée est nécessaire. Parallèlement, une part importante des bénéficiaires du dispositif ont des ressources financières insuffisantes pour supporter le coût important du permis de conduire. L'auto-école solidaire offre donc une solution en matière de mobilité à ces personnes et répond aux objectifs suivants :

- Apporter une réponse, en terme d'égalité de droit, à celles et ceux qui ne peuvent accéder à une formation au permis de conduire en auto-école classique en les formant au code de la route puis à la conduite jusqu'à l'obtention du permis.
- Rompre avec les situations d'échec et replacer les bénéficiaires dans une dynamique positive de réussite. La perspective de pouvoir obtenir le permis de conduire permet à certaines personnes notamment celles en grandes difficultés sur les savoirs de base, pour qui l'enseignement doit être adapté, de retrouver un peu d'assurance, d'estime et de confiance en soi. Pour les personnes sorties prématurément du système scolaire, le permis est souvent le premier diplôme obtenu. L'enseignement du code constitue un formidable levier à la re-médiation des savoirs de base, à l'éducation citoyenne et à la prévention des risques, directement transférables aux situations de la vie courante.
- Favoriser l'autonomie de la personne et son insertion sociale et professionnelle en l'inscrivant dans un parcours de formation et de mobilité. L'obtention du code est la première marche pour l'obtention du permis de conduite qui lui-même est un sésame pour l'emploi. Le premier et parfois le seul « diplôme » exigé par les employeurs est souvent le permis de conduire.
- Sensibiliser les bénéficiaires aux risques routiers (notamment vitesse, téléphone....) en identifiant les risques en fonction des différents âges de la vie
- Travailler en partenariat avec les acteurs politiques et économiques du territoire pour favoriser la mobilité des publics les plus précarisés

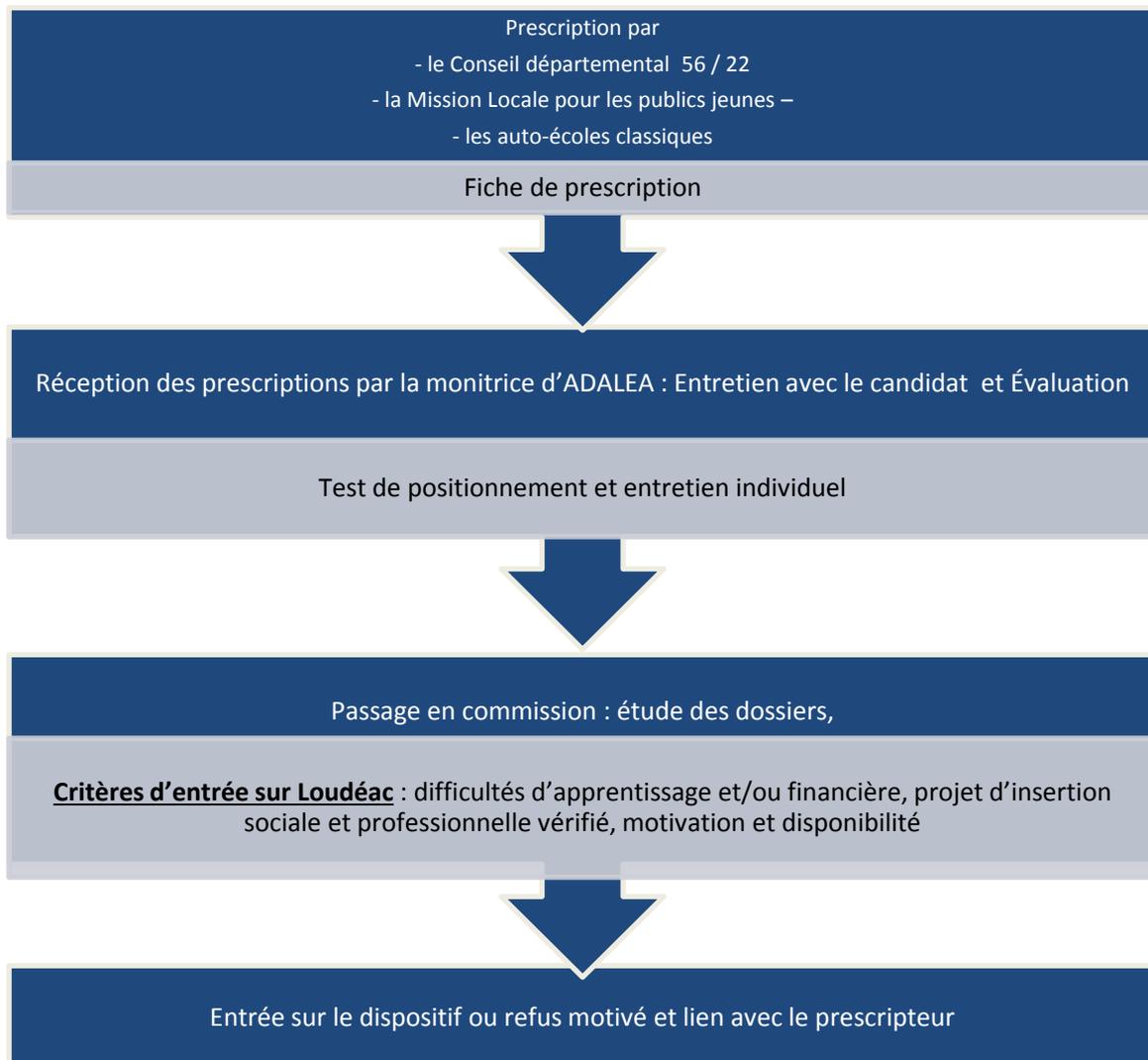
L'action vise à former les bénéficiaires à l'apprentissage du code de la route et au permis de conduire puis de les accompagner aux examens. La finalité est l'obtention du permis de conduire afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

1.2 L'ENTREE SUR LE DISPOSITIF

Le public bénéficiaire est orienté sur le dispositif par la Mission Locale pour le public jeune et par les travailleurs sociaux pour les adultes en situation de précarité.

Par souci d'équité, chaque candidature est examinée et validée par une commission réunissant les partenaires du projet : élus locaux, prescripteurs, représentant des auto-écoles classiques du territoire.

Le schéma d'entrée sur l'auto-école solidaire de Loudéac est le suivant :



1. La prescription

Toute entrée préalable sur l'auto-école solidaire passe par une prescription de l'un de nos partenaires

AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE LOUDEAC
➤ Les travailleurs sociaux du Conseil départemental des Côtes d'Armor
➤ Les conseillers de la Mission Locale du Centre Bretagne pour les publics jeunes de moins de 26 ans
➤ Les auto-écoles classiques des territoires concernés peuvent être amenées à positionner des personnes avec lesquelles elles ne progressent pas en raison de difficultés de compréhension / d'apprentissage.

Les prescripteurs sont donc chargés d'identifier les publics relevant de ce dispositif et de les accueillir pour leur présenter l'action. Après accord de la personne, les prescripteurs transmettent à ADALEA la fiche de prescription. Les autres acteurs du territoire, intervenant en matière d'insertion sociale et professionnelle comme Pôle Emploi, peuvent également orienter des personnes vers le dispositif, dont le dossier sera étudié et validé par la commission d'entrée.

2. Réception des prescriptions par la monitrice d'ADALEA

La monitrice d'ADALEA reçoit individuellement chaque candidat. Lors de ce rendez-vous, elle est chargée d'évaluer le niveau de difficultés de la personne. Pour ce faire, elle s'appuie sur **un outil d'évaluation** qui permet d'apprécier différentes variables en lien direct avec les technicités du code de la route (lecture, compréhension, connaissance du vocabulaire spécifique / technique, représentation dans l'espace et dans le temps, savoirs de base...).

La monitrice effectue également un entretien avec le candidat afin de valider / revalider un certain nombre d'éléments d'informations et de croiser avec la fiche de prescription (situation, motivation, inscription dans une auto-école, pratique antérieure du code / de la conduite, disponibilités...).

Toutes les personnes reçues passeront ensuite devant la commission d'entrée.

3. Passage en commission

Les dossiers sont présentés en commission par la monitrice. La commission est composée :

AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE LOUDEAC
➤ De la Mission Locale du Centre Bretagne
➤ D'un représentant de l'équipe emploi du Conseil départemental des Côtes d'Armor
➤ D'une auto-école classique du territoire
➤ De la monitrice auto-école ADALEA et de la personne en charge du dispositif à ADALEA

Lors de la commission, la monitrice fait état de la situation de la personne en lien avec la fiche de prescription transmise et du bilan de l'évaluation réalisée. Les critères pris en compte par la commission :

- Les difficultés d'apprentissages avérées ne permettant pas d'intégrer le cursus traditionnel (auto-école marchande)
- Et / ou les difficultés financières ne permettant pas aux candidats de financer leur permis de conduire dans le cursus traditionnel, sachant que le **coût moyen du permis de conduire est de 1 804 €* au niveau national pour 35 heures de conduite**. Les durées de parcours des personnes que nous accompagnons sont très supérieures à cette moyenne.
- La motivation de la personne et son implication dans l'action
- Le projet d'insertion sociale et/ou professionnelle sachant que la finalité est bien l'insertion professionnelle.

* Source UFC- Que Choisir / Septembre 2016

Selon le nombre de places disponibles, la commission procède à une hiérarchisation des entrées dans le cas où plusieurs personnes répondraient aux critères.

4. Décision de la commission

- **Accord de la commission** : lorsque la décision est positive, la personne est contactée par la monitrice pour son entretien d'inscription. La liste des pièces obligatoires lui est précisée.
- **Refus de la commission** : en cas de refus, ADALEA adresse un courrier à la personne notifiant le refus de la commission et une orientation vers le professionnel en charge de son accompagnement. Au besoin, le lien est fait avec le prescripteur.

5. Entrée sur le dispositif – Inscription

La 1^{ère} étape au moment de l'entrée sur le dispositif est l'inscription de l'élève à l'auto-école solidaire. Avant sa 1^{ère} leçon de code, l'élève signe son contrat de formation ainsi que le règlement intérieur, documents qui ont été préalablement présentés ou lus par la monitrice et échangés au besoin. La monitrice définit ensuite avec l'élève son parcours de formation (planning notamment...).

Nous procédons également à l'inscription en Préfecture, passage souvent compliqué dans la mesure où nous devons récupérer un certain nombre de pièces obligatoires dont ne disposent pas toujours les élèves ou qu'ils ont égarées. L'auto-école gère l'intégralité de l'inscription en Préfecture.

Une fois l'ensemble des pièces réunies, le dossier est adressé à la Préfecture dans les plus brefs délais (dans la mesure où un délai incompressible de 2 mois est nécessaire avant une première présentation à l'examen).

Pour les personnes sorties prématurément du système scolaire, le permis est souvent le premier diplôme obtenu. L'enseignement du code constitue, pour l'auto-école solidaire, un formidable levier à la re-médiation des savoirs de base, à l'éducation citoyenne et à la prévention des risques, directement transférable aux situations de la vie courante.

L'APPRENTISSAGE DU CODE DE LA ROUTE

La monitrice auto-école dispense le code en groupe à raison de 3 à 4 demi-journées par semaine. Ces temps, bien qu'ils soient dispensés en collectif, restent individualisés pour chaque élève en fonction des difficultés et des rythmes d'apprentissage. A noter que l'effectif présent en simultanée est également adapté au public accueilli : les groupes présents sont en petits nombres

A partir de l'entretien de positionnement, nous proposons un programme individualisé tenant compte :

- des rythmes d'apprentissage de chacun,
- des processus d'apprentissage propres à chacun,
- de la progression pédagogique,
- des aptitudes de chacun à un instant « T »,

Les objectifs de l'atelier sont les suivants :

- dédramatiser le code,
- se faire confiance,
- s'initier aux vocabulaires du code de la route,
- comprendre la structure des phrases, des questions,
- apprendre son code autrement.



Objectifs pédagogiques :

- avoir des connaissances théoriques liées aux règles de conduite et de circulation,
- acquérir des savoir-faire d'observation de situations de conduite automobile,
- acquérir des connaissances de fonctionnement de consignes,
- se situer dans l'espace et le temps (Atelier de Raisonnement Logique).

Une animation adaptée aux besoins de chacun :

- L'entraînement à partir des DVD (DVD Code Rousseau),
- Des supports adaptés aux faibles niveaux de formation
- l'utilisation de différents sites d'aide à l'apprentissage du code
- L'utilisation des boîtiers réponse en prévision du passage des examens
- L'utilisation de schémas et la reconstitution miniature de situations de conduite
- Du découpage / collage : Pour les personnes les plus en difficulté avec l'écrit : les premiers cours de code sont animés de la façon suivante : les élèves découpent des panneaux imprimés en couleur, puis les collent par catégories (panneaux d'interdiction, d'obligation...) sur leur cahier d'apprentissage en recopiant à côté la définition.

Toujours avec la présence du professionnel en séance collective

- Des temps de travail collectif avec l'ensemble du groupe : tests, explications, échanges et débat sur des situations, questions/réponses...
- Mais une pédagogie qui reste individualisée et adaptée au rythme d'apprentissage et de compréhension de chacun, avec la possibilité de temps plus spécifiques pour certains

Plusieurs thématiques faisant partie intégrante de l'apprentissage du code de la route sont abordées pendant les leçons et font l'objet d'échanges et de débats au sein du groupe. La prévention des conduites à risque est essentielle en particulier avec un public en situation de fragilité.

- Alcool, drogue et Conduite
- La vitesse au volant
- L'assurance
- Exercice en groupe sur l'analyse d'une situation d'accident (constats, observations, propositions)

L'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE

Les objectifs :

Acquérir la maîtrise du véhicule et des situations de conduite sur route, en agglomération et sur voie rapide tout au long des quatre étapes de la formation qui figurent dans son livret d'apprentissage.

Une fois que l'élève est proche de l'obtention du code de la route, la monitrice engage la conduite : les heures de conduite sont souvent perçues comme plus stimulantes et motivantes en comparaison aux séances d'apprentissage du code.

Le livret d'apprentissage

- Contient l'ensemble du programme (avec étapes de synthèse).
- Permet au moniteur de noter la « position » de l'élève.
- Permet à l'élève de connaître sa « position » (chemin parcouru, ce qu'il reste à apprendre, les points faibles à travailler).

Pour certains élèves, le nombre de leçon de conduite avant l'obtention du permis peut-être conséquent. Pour autant, les modalités de participation financières mises en place au sein de l'auto-école solidaire permettent aux personnes les plus en difficultés de poursuivre leur cursus jusqu'à son terme. L'objectif de résultat reste évidemment essentiel sur l'action, mais nous laissons aux élèves le temps nécessaire pour apprendre et le nombre de leçon n'est pas limité (sauf exception nécessitant des réorientations sur véhicules adaptés). Cette dimension est certainement moins présente dans le système classique. Cet élément est déterminant, en particulier avec des personnes en situation de fragilité, qui manquent d'assurance et qui ont besoin de temps pour progresser et (re)prendre confiance en elles.

Une souplesse d'organisation pour s'intégrer dans une démarche de parcours

Nous avons fait le choix d'une ouverture sur plusieurs jours sur la semaine pour répondre à une combinaison de parcours le plus large possible :

- Articulation avec l'offre de formation de la gamme PREPA de la Région Bretagne,
- Suspension possible pour des périodes courtes d'emploi,
- Complémentarité avec le dispositif Compétences clés si l'apprenant a besoin d'un appui complémentaire sur les réapprentissages des savoirs de base,
- Articulation avec des dispositifs d'accompagnement de retour à l'emploi....

Des entrées et sorties permanentes sont prévues après validation par la commission (*celle-ci se réunissant en moyenne tous les 2 mois*) dans la limite de notre agrément Préfecture qui règlemente le nombre de places disponibles dans la salle de code en simultanée.

II. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

II.1 LES ENTREES SUR LE DISPOSITIF

Entrées sur Loudéac													
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	Juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
2010					11	8	2		1	4	5	3	34
2011	3	2	2	1	5	0	2		3	3	1	2	24
2012		3	2		5				6		9	4	29
2013	6		7	1	5	1	2		3				25
2014	4	3	4	4	2	7	4		3	5	2	2	40
2015		6		2	1	3	4		7	5	7		35
2016	3	4	2		3	3			4		3	2	24
2017	4		6	2	4	3			5	6	3	0	33
2018	4	3	6			7	1	1	3	3			28
2019	6		3		2	2	4		2	1	5	3	28
2020	2	3	0	0	1	2	3	0	1	1	0	0	13
2021	6	5	5	3		6		1	1				27
2022	5	3	3		4		3		3		1		22
TOTAL	43	32	40	13	43	42	25	2	42	28	36	16	362

➤ Nous avons accueilli 362 personnes depuis mai 2010 sur le dispositif des Auto-Ecoles Solidaires Loudéac.

L'auto-écoles solidaire de Loudéac est agréée par la Préfecture des Côtes d'Armor. Cet agrément précise notamment le nombre de personnes pouvant être accueilli simultanément au sein de l'établissement notamment pour le code de la route. L'agrément de Loudéac porte sur 18 personnes.

De fait, les entrées sur le dispositif sont dépendantes des sorties Code. En effet, nous ne pouvons rentrer de nouveaux élèves qu'à la condition d'avoir des obtentions de code. Avec des publics en difficultés d'apprentissage, les durées de parcours sont souvent très longues et les nouvelles entrées plus étalées et en nombre limité. (cf. données sur les parcours moyen).

Sur l'auto-école de Loudéac, l'accueil autorisé est plus important que sur les autres auto-écoles solidaires, néanmoins dans le cadre de l'accompagnement individualisé et du temps passé avec chaque élève, il est difficile d'accueillir 18 personnes en simultanément.

En 2022, 6 commissions ont été mises en place.

Commissions	2022	2021	2019	2018	2017
Nombre de dossiers présentés	47	35	66	40	38
Nombre de dossiers acceptés	37	30	28	28	33
	79%	86%	42%	70%	87%
Nombre de personnes qui n'ont pas donné suite et n'ont pas été positionnées	8	13			

A noter des absences aux entretiens de positionnement. Du fait de leurs absences, ces dossiers ne sont pas étudiés en commission d'entrée sur le dispositif.

Les courbes font apparaître des tendances dans les entrées selon les périodes de l'année correspondant entre autres aux congés scolaires : nous accueillons une majorité de femmes sur le dispositif qui peuvent être retenues par la garde d'enfants.

Les motifs de refus sont divers :

- Personne ne résidant pas sur le territoire Loudéac Communauté Bretagne Centre
- pas de difficultés d'apprentissage repérées,
- personne inscrite en auto-école classique, mais qui ne se rend pas aux cours de code. De ce fait, nous ne pouvons pas en conclure que la personne a des difficultés car la non obtention de l'examen réside essentiellement au fait de l'absentéisme au cours au sein de l'auto-école classique.
- Réorientation vers l'auto-école classique

L'âge des bénéficiaires.

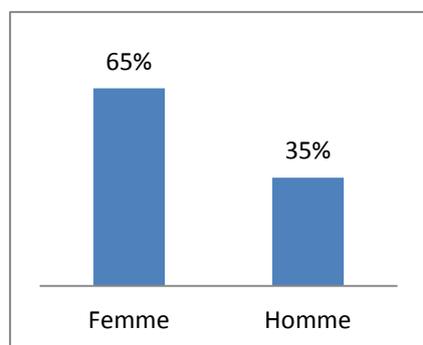
Les chiffres présentés concernent les personnes présentes sur le dispositif en 2021, certaines étant entrées sur l'action les années précédentes, d'autres ont terminé leur parcours en cours d'année 2020.

Moyennes d'âge	Femmes	Hommes
Loudéac	31 ans	29 ans

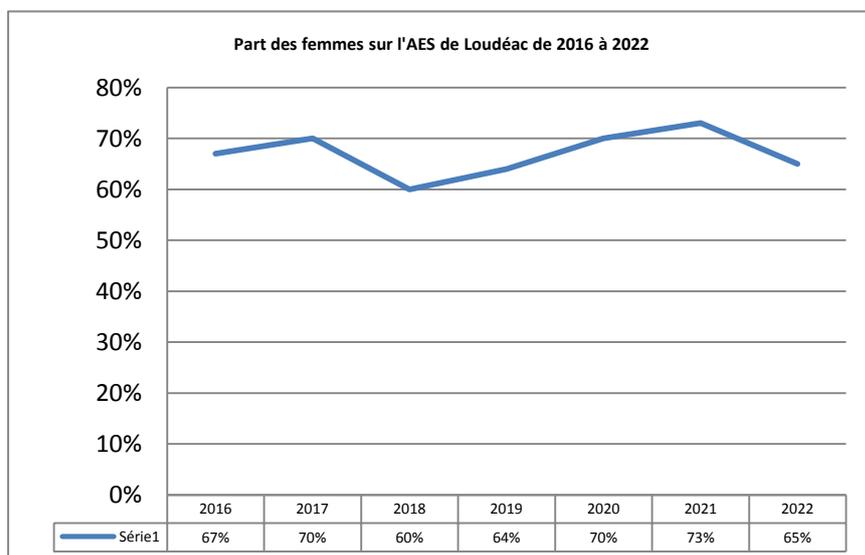
Moyenne d'âge
30 ans

Catégories d'âge	%	nombre
- de 26 ans	44%	21
26-35 ans	27%	13
36-45 ans	15%	7
46-55 ans	10%	5
56-60 ans	2%	1
+ de 60 ans	0%	
Non renseigné	2%	1

La répartition hommes- femmes :



L'auto-école solidaire accueille majoritairement des femmes, depuis plusieurs années, représentant 65% des bénéficiaires



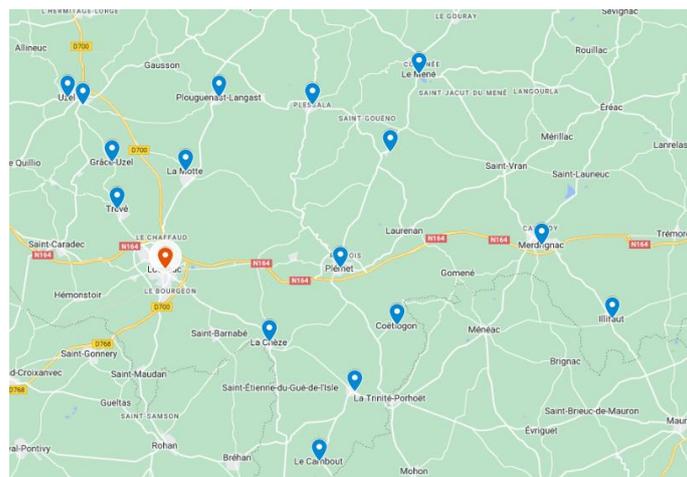
en 2022 (73% en 2021, 71% en 2020, 60 % en 2018, 70 % en 2017, 67 % en 2016). La mobilité est essentielle pour ces personnes, souvent dépendantes du conjoint ou sans solution lorsqu'elles sont en situation de monoparentalité. Les démarches d'insertion sociales et professionnelles sont dès lors très difficiles.

La formation des bénéficiaires (nouvelle nomenclature) :

Niveau	
Niveau 1	6%
Niveau 2	17%
Niveau 3	50%
Niveau 4	4%
Niveau 5 et +	0%
Non renseigné	23%

L'origine géographique :

Lieu de domiciliation	Distance avec l'AES	nombre d'élèves
Caurel	26 km	1
Coetlogon	18 km	1
Corlay	36 km	1
Grace-Uzel	14 km	1
Illifaut	35 km	1
La Chèze	10 km	1
La Motte	10 km	2
Le Cambout	21 km	1
Le Mené	30 km	3
Loudéac	0 km	23
Merdrignac	27 km	1
Plémet	14 km	2
Plessala	23 km	1
Plouguenast	15 km	2
Plumieux	17 km	2
St Gilles du Mené	24 km	1
Saint Hervé	15 km	1
Trévé	7 km	2
Uzel	17 km	1



L'auto-école solidaire couvre de nombreuses communes du Pays de Loudéac même si la majorité des bénéficiaires résident sur Loudéac. Les bénéficiaires les plus éloignés s'organisent habituellement pour venir 2 à 3 fois par semaine au code et se déplacent souvent sur une journée entière. Par ailleurs, pour faciliter la mobilité des bénéficiaires, les monitrices essaient d'organiser leurs cours de conduite en fonction de leurs lieux d'habitation.

Les ressources :

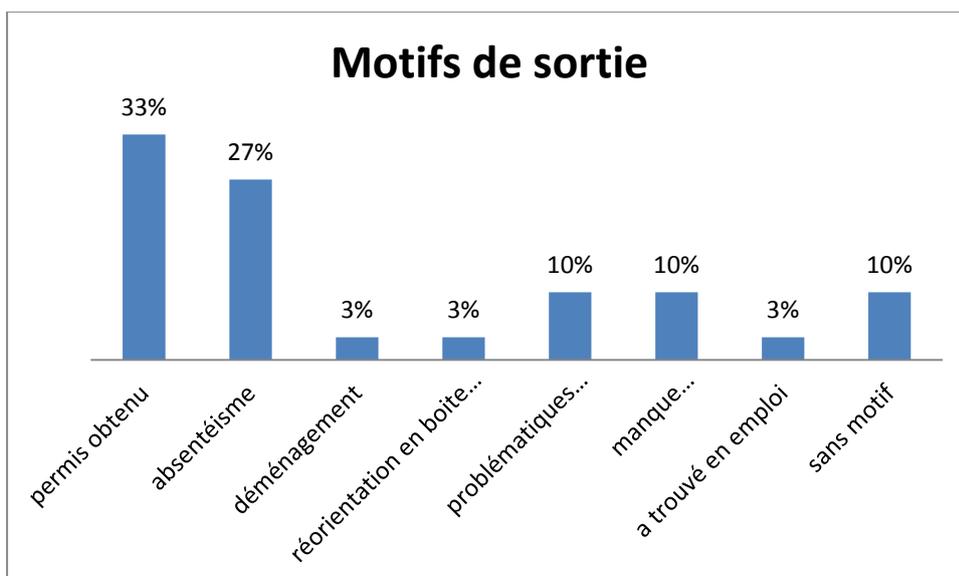
Ressources financières à l'entrée sur le dispositif	
AAH	4%
ASS	0%
Bénéficiaire du RSA Socle	40%
Rémunération Pôle Emploi	10%
Salaire	15%
Sans ressources	19%
CEJ / Garantie Jeune	10%
Non renseigné	2%

➤ La majorité du public accueilli est bénéficiaire du rSA.

II.2 LES SORTIES DU DISPOSITIF

	LES SORTIES DU DISPOSITIF												
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
2010						3	1	2	3	2		1	12
2011	2	4	1	2	4		5		2		4	4	28
2012	1	1	6	3	1	3	5	5	1	5	3	5	39
2013	3	4	2	2	5	7	3	5	5	4	4	3	47
2014	3	5	2	5	3	6	5	4	2	5	2	2	44
2015	2	3	3	2	3	3	2	5	8	1	2	3	37
2016	3	6	4	5	3	14	1	2	8	3	2	2	53
2017	10	4	4	1	9	7	8	4	4	4	5	2	62
2018	8	10	1	6	3	4	3	0	7	4	4	6	56
2019	5	2	4	5	2	3	4	4	5	1	4	6	45
2020	4	0	3	0	0	2	3	0	4	0	1	1	18
2021	0	1	1	2	2	4	0	1	5	1	4	2	23
2022	1		3	3	6	1	5	1	3	1	2	4	30

30 sorties enregistrées en 2022.



10 personnes sont sorties du dispositif car elles ont obtenu le permis de conduire soit 33 % des sorties.

Dans les autres motifs, on peut noter une augmentation des orientations vers des véhicules automatiques. En effet, nous avons pu accompagner certaines personnes sur l'obtention de l'examen théorique du code de la route, mais face à des problématiques trop prégnantes, notamment de synchronisation des gestes, certains ne sont pas en capacité de s'orienter vers des véhicules dits classiques. Dans ce cas, nous orientons vers des auto-écoles classiques car nous ne possédons pas de véhicules en boîte automatique.

Le manque d'assiduité est devenu également une raison de sortie. L'exclusion du dispositif pour manque d'assiduité est décidée sur proposition des monitrices en concertation avec les membres de la commission. En effet, la réussite du parcours formatif nécessite une assiduité aux séances de code et de conduite. De plus, les agréments limitant le nombre de personnes accueillies sur le dispositif, il est important de pouvoir intégrer des personnes volontaires et disponibles.

II.3 LE CODE DE LA ROUTE

Nombre de codes obtenus	Nombre	Pourcentage
1 passage	6	46%
2 passages	4	31%
3 passages et plus	3	23%

**13 Codes de la Route
obtenus en 2022 à Loudéac**

**Taux de réussite à la 1^{ère}
présentation 46 %**

II.4 LE PERMIS DE CONDUIRE

Nombre de permis obtenus	Nombre	Pourcentage
1 passage	6	60%
2 passages	2	20%
3 passages et plus	2	20%

**10 Permis de conduire obtenus
en 2022 à Loudéac**

**Taux de réussite à la
1^{ère} présentation
60%**

IV. PERSPECTIVES

- Maintenir les financements actuels et mobiliser de nouveaux financements afin d'assurer la pérennité de l'ensemble du dispositif, notamment en Côtes d'Armor où l'enjeu est fort, l'auto-école solidaire de Loudéac étant la seule du département. En ce sens, comme les années passées, nous allons monter des dossiers de mécénat et répondre aux appels à projet autour de la mobilité afin de diversifier nos sources de financement.
- Veiller dans un contexte budgétaire qui se resserre, à toujours garantir un service de qualité aux personnes accompagnées, en proposant des approches pédagogiques qui soient au plus près des besoins des bénéficiaires en tenant compte notamment du nouvel environnement lié à la réforme du permis (prise en charge de l'examen par des opérateurs privés comme la Poste, etc.).
- Si les questionnaires post-formation transmis à l'issue de l'obtention du permis de conduire attestent que ce diplôme est facilitateur dans la construction du parcours professionnel et dans la confiance en soi, il ne peut être pris seul comme condition de l'obtention d'un emploi ou d'une formation professionnelle. Depuis plusieurs années, nous faisons le constat que, à l'issue de l'obtention du permis au sein de l'auto-école solidaire, certaines personnes faisaient face à une nouvelle difficulté : celle de pouvoir acquérir un véhicule et d'organiser leur déplacement professionnel dans leur recherche d'emploi ou de formation professionnelle.
Nous accueillons, en effet, des personnes en difficultés d'apprentissage, mais aussi en difficultés financières ne permettant pas toujours d'acquérir et/ou entretenir un véhicule.
Si des solutions alternatives existent sur le territoire (location de scooters au sein de la mission locale, etc.), celles-ci ne sont pas toujours adaptées (distance longue entre domicile et lieu de formation ou d'emploi/ horaires de nuit / conditions d'âges limitées etc.). Par ailleurs les solutions du secteur marchand (notamment les hypermarchés louant des véhicules) ne sont pas ouvertes aux jeunes conducteurs. Des réflexions sont alors en cours pour développer une nouvelle mission au service des auto-écoles solidaires.
- Emergences de plateformes mobilité
Le secteur de la mobilité voit de nouvelles actions émerger un peu partout en France : les plateformes mobilité. Les plateformes de mobilité facilitent l'accès à une mobilité autonome, garante de l'inclusion sociale et/ou professionnelle, par une approche basée sur l'accompagnement personnalisé. Elles recensent et fédèrent les services et initiatives de mobilité de proximité, et contribuent à les renforcer.
Le dispositif auto-écoles solidaire se doit de réfléchir à sa place et son rôle à jouer dans les plateformes mobilité qui sont en réflexion sur les territoires bretons.
- Projets de service Auto-Ecole Solidaire 2020-2025 :
Défini pour la période 2020-2025, le Projet Associatif d'Adalea est un document fédérateur définissant la stratégie de l'association pour les années à venir. Par déclinaison du projet associatif, les projets de service représentent les outils qui permettent de réinterroger chaque dispositif/action porté par l'association en posant les principes d'actions, les orientations stratégiques pour les années à venir, en cohérence avec le calendrier, l'ambition, les visions et engagements du projet associatif. Les projets de services permettent ainsi de rendre lisible les missions de chaque dispositif, les modes d'organisation et de fonctionnement, et de définir les objectifs en matière de qualité de prestations/services rendus.

Les objectifs du projet de service auto-école solidaire :

- Développer la remise à niveau et l'apprentissage du Français
 - Gagner en efficacité sur l'apprentissage du Code de la route

- Réduire les difficultés d'apprentissage du Code pour les usagers
- Savoir positionner si les difficultés pour les usagers sont d'ordre des difficultés d'apprentissage ou non maîtrise de la langue française
- Renforcer le rôle des auto-écoles solidaires comme levier d'insertion professionnelle
 - Légitimer les missions des moniteurs auto-écoles dans le suivi de l'insertion professionnelle des usagers
 - Mettre en place un accompagnement global de la personne
- Développer les compétences pour un meilleur accompagnement
 - Favoriser le regard multiple de l'accompagnement des usagers
 - Doter les moniteurs de compétences à l'accompagnement social : écoute et compréhension des difficultés, passage de relais...
 - Munir les moniteurs auto-école des bases et d'outils face à des situations et histoire de vie livrées notamment en cours de conduite et qui peuvent être déstabilisantes
- Développer la présence dans les réseaux et l'accompagnement en partenariat
 - Renforcer la place des partenaires, notamment prescripteurs dans l'accompagnement des usagers
 - Favoriser les prises de relais, médiations dans le parcours, mais aussi éviter des ruptures de parcours
 - Développer les réseaux en lien avec la mobilité sur les territoires
 - Rendre le dispositif auto-école solidaire connu et reconnu